

l'an deux mil vingt -cinq  
le deux décembre à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHERET, COSTEDOAT,  
EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN, LE MOING,  
MILON, MUNIER

**Date de convocation**  
27 NOVEMBRE 2025

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** Mme CHARIERAS a donné procuration à Mme FLOHIC  
M. CZEPCZAK a donné procuration à M. BONY  
M. DIOP a donné procuration à M. MUNIER  
M. LAMIRAL a donné procuration à Mme FOUILLOT  
M. PASSET a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA  
Mme RANCE a donné procuration à M. LE MOING  
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage  
de la convocation**  
27 NOVEMBRE 2025

**Absent :** ./.

**Date de publication  
de la délibération**  
11 DÉCEMBRE 2025

M. COSTEDOAT a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers 19**

**Présents 12**

**Votants 19**

**OBJET : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

Mme la Maire propose à l'Assemblée de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité sur six mois, pour gérer l'agence postale communale et réaliser des missions liées à la préparation des manifestations (affiches, mises sous pli...) et des tâches de secrétariat, et ce afin de soulager le service administratif dont un des agents est à temps partiel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif,

Sur le rapport de Mme la Maire,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**DECIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions suivantes : gestion de l'agence postale communale et diverses tâches administratives, suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17/35<sup>es</sup>, à compter du 15 décembre 2025 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

Mis en ligne le 11/12/2025 à 14h55

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217801281-20251202-DCM2025\_059

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 11 décembre 2025

La Maire  
Claire CHERET



Le secrétaire de séance  
Thomas COSTEDOAT



Mis en ligne le 11/12/2025 à 14h55

REÇU EN PREFECTURE  
le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217801281-20251202-DCM2025\_059